

Par dépôt électronique, courriel et messenger

Le 20 septembre 2019

Me Véronique Dubois
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande ré-ré-ré-amendée de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité avec Rio Tinto Alcan inc.
Dossier Régie de l'énergie : R-3984-2016
Notre dossier : R053002 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), donne suite à la lettre de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 19 septembre 2019 concernant la planification du déroulement de l'audience dans le dossier décrit en rubrique.

1. Thèmes et témoins du Transporteur

Le Transporteur compte présenter un (1) panel de témoins constitué des personnes suivantes :

- Panel – Présentation de la demande du Transporteur (HQT-1, HQT-2, HQT-3, HQT-4, HQT-5 et pièces complémentaires)
 - Martin Morissette, chef – Analyse et gestion de risques
 - Sophie Paquette, chef – Commercialisation des services de transport
 - Wahiba Salhi, chef – Affaires réglementaires et tarifaires
 - Marco Vézina, directeur – Planification financière et partenariat d'affaires (HQT)

Le Transporteur dépose au présent dossier, aux pièces HQT-5, Documents 1.1 à 1.4, les curriculum vitæ de ses représentants.

Le Transporteur prévoit une période d'environ trente (30) minutes pour l'allocution des témoins de ce panel.

La Régie a indiqué dans sa lettre que les témoins de RTA seront entendus en premier lieu, et, ensuite, ceux du Transporteur. Le Transporteur suggère qu'une pause d'environ vingt (20) minutes précède le panel de ses témoins.

2. Contre-interrogatoire

Le Transporteur prévoit une période d'environ quinze (15) minutes afin de contre-interroger les témoins de RTA. Cette période pourrait être ajustée selon le déroulement de l'audience.

3. Plaidoirie

Une période d'environ vingt (20) minutes est envisagée pour la plaidoirie du Transporteur.

Le Transporteur suggère que les plaidoiries des parties aient lieu le lendemain de la terminaison des témoignages.

4. Moyens préliminaires

Le Transporteur n'entend pas présenter des moyens préliminaires dans ce dossier.

5. Présences dans la salle d'audience

Le soussigné sera accompagné des témoins précités ainsi que de Delija Geca, Nathalie Ruest, France Valois et Stéphane Verret.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette
/jg

P.j. Curriculum vitae

c.c. Me Pierre Grenier (par courriel)